

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Développement de l'Université de Neuchâtel

Mandat d'objectifs 2009–2012

La chancellerie d'Etat communique :

Dans le paysage mouvant et concurrentiel des hautes écoles, la stratégie de l'Université de Neuchâtel consiste à consolider ses domaines d'excellence et à anticiper les besoins de la société. C'est la ligne de force autour de laquelle s'est construit le mandat d'objectifs 2009-2012 de l'Université de Neuchâtel. Lors de sa séance du 11 février 2009, le Conseil d'Etat a adopté le mandat d'objectifs qu'il entend confier à l'Université pour cette période. Ce rapport sera présenté au Grand Conseil lors de sa session des 31 mars et 1^{er} avril 2009.

Selon la loi sur l'Université, l'Université se voit confier tous les quatre ans un mandat d'objectifs par le Conseil d'Etat après ratification par le Grand Conseil. Ce mandat d'objectifs est construit sur la base d'un plan d'intentions élaboré par le rectorat qui, lui-même, se fonde à la fois sur ses propres visions et sur les propositions qui lui sont venues des facultés et des organes concernés (Sénat, Conseil de l'Université). Formellement, le plan d'intentions, une fois mis au point, est présenté au Conseil de l'Université qui le transmet au Conseil d'Etat avec son avis et ses éventuelles propositions.

La vision du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a la volonté de soutenir le développement de l'Université de Neuchâtel en lui donnant les moyens d'affronter avec succès la concurrence dans l'espace suisse des hautes écoles. Ce développement passe par un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologie de haute qualité. Avec la décision politique de transférer l'IMT au sein de l'EPFL – tout en maintenant la microtechnique sur sol neuchâtelois – et la migration de certaines filières de physique et de géologie vers les Universités de Berne et de Lausanne, l'alma mater neuchâteloise dispose d'une opportunité de renforcer ses domaines d'excellence et de créer de nouvelles formations attractives.

Enseignement et recherche

Le Conseil d'Etat approuve et soutient les lignes de force définies par le rectorat dans son plan d'intentions, dans le respect du cadre financier défini, en particulier en développant les quatre objectifs académiques suivants :

- Assurer l'excellence de l'enseignement et de la recherche ;
- Offrir des formations répondant aux besoins de la société actuelle et anticiper ceux de la société de demain ;
- Accroître l'attractivité de l'Université par la qualité de ses filières d'études et les conditions qu'elle offre aux étudiants ;
- Renforcer l'identité et la cohésion de l'Université afin de consolider ses acquis et sa renommée.

La valorisation de la recherche constitue un complément indispensable aux activités d'enseignement et de recherche permettant à l'Université de mettre à disposition de la communauté civile la part exploitable et utile des connaissances qu'elle développe au sein de ses instituts.

Quant à l'attractivité de l'alma mater neuchâteloise, elle passe notamment par sa capacité à nouer des relations privilégiées avec d'autres institutions de formation tertiaire et de recherche. Le Conseil d'Etat demande donc à l'Université de Neuchâtel de préciser et de développer ses collaborations, en particulier avec ses partenaires situés sur sol neuchâtelois - dont IMT-EPFL, CSEM, Neode, He-Arc -, les institutions muséales - MEN, MIH, Laténium - , ainsi que le Jardin botanique et le Mycorama.

Gouvernance et autonomie de gestion

Afin d'anticiper la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles (LAHE) et de permettre à l'Université d'agir avec davantage de souplesse et de rester ainsi compétitive dans le futur paysage suisse et européen des hautes écoles, le Conseil d'Etat estime logique de donner au rectorat la compétence de nommer le corps professoral. Cela d'autant plus que l'Université a la responsabilité de la définition des postes et de l'engagement des titulaires.

De plus, il entend confier au rectorat le mandat de conduire une étude de faisabilité sur l'introduction d'une enveloppe financière quadriennale en relation avec l'objectif d'améliorer l'efficacité des entités gérées par mandats d'objectifs.

Ces deux mandats répondent d'ailleurs aux attentes de l'Université émises dans son plan d'intentions.

Le plan d'intentions

Elaboré par le nouveau rectorat, le plan d'intentions 2009-2012 définit la stratégie de l'Université de Neuchâtel pour les quatre ans à venir. Il a été accepté à l'unanimité tant au Sénat qu'au Conseil de l'Université.

Ainsi, les spécificités qui ont fait sa réputation (hydrogéologie, Plant Survival, droit de la santé, droit fiscal, économie régionale, psychologie du travail, analyse des processus sociaux MAPS, théologie pratique, etc.) continueront à être développées. Par ailleurs, de nouvelles activités et filières seront mises en œuvre ou consolidées, notamment : géothermie, laboratoire temps-fréquence, droit des migrations, droit de l'innovation, observatoire des PME, études muséales dans le cadre Azur, master en journalisme.

Consciente des exigences propres à toute gestion par mandat d'objectifs visant l'excellence, l'Université s'attachera à assurer la qualité, non seulement dans la formation et la recherche, mais également dans le domaine du contrôle budgétaire lié à la gestion d'une enveloppe pluriannuelle.

En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient des défis qui sont posés aux hautes écoles en Suisse, en particulier à notre Université. Au travers du plan d'intentions, le rectorat a pris un certain nombre d'orientations qui soutiennent son avenir en repensant ses missions d'enseignement, ses exigences qualité et sa volonté de valoriser la recherche.

Les documents sont disponibles sur Internet aux adresses suivantes :

- **Mandat d'objectifs :** www.ne.ch, rubrique Grand Conseil < Ordres du jour et rapports < Session des 31 mars et 1^{er} avril 2009, lien : <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=27928>
- **Plan d'intentions :** www.unine.ch, rubrique Rectorat, lien : <http://www2.unine.ch/rectorat/page24669.html>

Neuchâtel, le 5 mars 2009